



Le 17 novembre 2010

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 NOVEMBRE 2010**

Monsieur le Maire accueille Madame Eléonore DOMINGO qui fait une présentation de son entreprise SIME.

Début de la séance du conseil municipal à 20h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur BARBIER décédé récemment.

Monsieur le Maire procède à l'appel, Etaient présents : Mesdames Jocelyne BATTAVOINE, Danielle MARCQ, Mireille NADAUS, Chrystelle ROGER, Josiane MARLE, Messieurs Claude BOYART, David JEHANNE, Alain LEVEQUE, Philippe LAPERSONNE. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdemoiselles Sabrina LETELLIER, Isabelle GENTY, Messieurs Laurent BOUREL, Jacques PINTEAUX.

Absent non excusé : Messieurs MERCIER, DUBUS et PALANDRE.

Monsieur Claude BOYART est nommé secrétaire de séance.

Procuration : Monsieur BOUREL à Monsieur PAGNY, Mademoiselle GENTY à Madame NADAUS.

Monsieur le Maire note que Monsieur PINTEAUX fait savoir par l'intermédiaire de Monsieur LAPERSONNE qu'il n'a pas reçu la convocation et que pour cette raison, il n'est pas présent ce soir. Monsieur le Maire confirme que les convocations ont été envoyées le 9 novembre 2010 par courriels pour ceux qui ont choisi ce mode de communication et que 4 personnes reçoivent les convocations, Monsieur BOYART, Mademoiselle LETELLIER, Messieurs PALANDRE et PINTEAUX. Les trois autres personnes ont reçues leur convocation et le Directeur Général des Services confirme qu'il a bien mis la convocation dans la boîte aux lettres de Monsieur PINTEAUX. Monsieur le Maire propose d'envoyer par courrier les convocations. Monsieur le Maire évoque la venue de Messieurs PALANDRE et DUBUS à la mairie le lundi 15 novembre pour consulter les dossiers. Le Directeur Général des Services était en rendez-vous à l'heure de la venue de ces deux conseillers et leur à proposer de revenir le lendemain matin. Madame MARLE confirme que le Directeur Général des Services était bien en rendez-vous à 17h00. Monsieur le Maire confirme également que la date qui figure sur la convocation est une date automatique qui se met à jour à la date d'édition du document. Madame MARLE et Monsieur LAPERSONNE confirme qu'ils ont des dates différentes sur leurs convocations, ayant édité le document à des dates différentes. Monsieur le Maire confirme la légalité de convocation et d'affichage et indique que la réunion du conseil, quorum atteint, peut bien avoir lieu dans les conditions normales d'exercice.

Pas de remarques sur le dernier compte rendu. Monsieur le Maire demande à Madame MARLE de bien vouloir confirmer qu'elle est d'accord pour faire partie de la nouvelle commission communale d'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes avec un handicap, ayant été désignée sans sa présence lors de la dernière réunion du conseil. Madame MARLE confirme son intérêt et son accord pour participer à cette commission.

Monsieur le Maire rappelle que *Les nations unies ont décrété cette journée du 16 novembre Journée mondiale de la tolérance* ».

Délibérations :

2010-50 Mise en place des entretiens professionnels : Monsieur le Maire présente les différents documents permettant la mise en place à titre expérimental d'entretiens professionnels individuels en lieu et place de la notation pour l'ensemble des fonctionnaires normalement soumis, de par leur statut, à la notation. Cette délibération n'appelle pas de questions complémentaires. **Vote à l'unanimité**

2010-51 Primes 2010 IAT et IFTS : Suite aux décrets N° 2002-61 et 2002-63 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et des indemnités forfaitaire pour travaux supplémentaires et du décret 2010-76 du 7 juillet 2010 portant majoration de la rémunération des personnels, il convient de délibérer sur l'application aux agents. Monsieur le Maire lit la délibération. Cette délibération n'appelle pas de questions complémentaires, Monsieur le maire procède au vote : **Vote à l'unanimité**

2010-52 Demande de subvention extraordinaire : L'Association Hermes Canoë Kayak émet une demande de subvention extraordinaire suite à la venue d'un des meilleurs kayakistes français et à l'achat d'un kayak slalom et des différents frais induits pour être à la hauteur des exigences de son niveau. La demande est comprise entre 800 et 1200 Euros. Monsieur le Maire propose la somme de 1 000€ (mille Euros). **Vote à l'unanimité**

2010-53 Remboursement de frais de mission : Suite au don d'ERDF de 80 m3 de mobiliers de bureau stockés à La Plaine Saint Denis et mis à la disposition de la commune de Hermes, et suite à la nécessité d'utiliser les véhicules de la commune pour aller les chercher le jeudi 4 novembre 2010, les frais de repas des 5 personnes mobilisées (Mrs ROGER, LAMMENS, SCHEIDLER, WEISS et PAGNY) ont été avancés par Monsieur Laurent PAGNY Maire qui demande à être remboursé. Monsieur le Maire précise la nature des mobiliers récupérés. **Vote à l'unanimité**

2010-54 Subventions aux associations 2011 : Monsieur le Maire précise que le calendrier de remise des dossiers de demande de subventions est fixé au 15 février 2011 et précise deux conditions supplémentaires d'attribution de subvention. 1) Les Associations acceptant de bénéficier de subventions municipales doivent mettre en évidence par tous les moyens dont ils disposent le concours financier de la commune. La mention « Association subventionnée par la commune de Hermes » ainsi que le logo de la commune devront donc figurer sur l'ensemble des moyens de communication et de promotion avant, pendant et après l'événement ou la manifestation. 2) Toutes associations occupant des locaux communaux de façons récurrentes, temporaires ou exceptionnelles devront signer une convention d'occupation de locaux où figurera une estimation du coût de fonctionnement (fluides par exemple) qui devra figurer dans les comptes de l'association au même titre qu'une subvention. Cette délibération n'appelle pas de questions. **Vote à l'unanimité**

2010-55 Convention de portage EPFLO / OPAC : Suite à la lettre de l'EPFLO qui demande une délibération spécifique pour la signature du portage, Monsieur le Maire

propose de délibérer pour autoriser sa signature au Bail Emphytéotique avec l'OPAC de l'Oise et autoriser le transfert, par avenant, de la convention de portage (dont bénéficie aujourd'hui la commune de Hermes) au profit de l'OPAC de l'Oise. **Vote à l'unanimité**

L'ensemble de l'ordre du jour ayant été traité, Monsieur le Maire précise que l'assemblée sera amenée à se réunir prochainement suite aux nouvelles demandes de la société PARCOLLET DEFEAUS imposées par son bailleur.

La séance est levée à 21h15

Une conseillère exprime sur ses inquiétudes et sur ses alertes sur le compteur de gaz du 6 rue du 8 mai. Monsieur le Maire confirme qu'il y a bien eu une micro fuite due à une mauvaise information entre GDF et le constructeur. Les travaux permettant la suppression définitive de ce boîtier et de cette arrivée sont programmés par GDF et en accord avec la Mairie.

Une conseillère demande si Monsieur BARBIER, décédé, pourra être remplacé dans la commission dans laquelle il était. Monsieur le Maire indique qu'après concertation avec l'ensemble du bureau, s'il obtient son accord, procédera à une élection lors du prochain conseil municipal. Il demande en contrepartie que la présence aux différentes commissions soit un élément de choix du conseiller qui siégera alors à la commission.

Monsieur le Maire invite les personnes du public et le conseil dans son ensemble pour un verre de l'amitié